



Renouvellement de contrat

Par VDIOL

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD jusqu'au 31.08.2024.

J'ai reçu une lettre d'intention de renouvellement de contrat pour le 01.09.2024 dont je devais accuser réception et donner mon accord, ce que j'ai fait. Ceci en attendant la rédaction de mon nouveau contrat.

Cependant j'ai changé d'avis depuis et ne souhaite pas renouveler ce contrat. Le fait d'avoir répondu que je donnais mon accord pour ce renouvellement m'engage t-il à le signer ?

Puis-je partir le 31.08 en l'état ?

Je vous remercie pour votre réponse,

Cordialement,

Virginie

Par kang74

Bonjour

Contrat de droit privé ou public ?

Par VDIOL

public

Par kang74

Ok donc il faut contacter rapidement votre administration pour dire que vous ne voulez pas renouveler votre contrat .

Après il faut bien comprendre que le refus de renouvellement est considéré comme une démission dans le secteur public , et qu'il n'y a pas besoin de votre signature, ou de nouveau contrat pour que le contrat soit renouvelé si aux mêmes conditions .